

*Peine capitale*

Un incident est survenu la semaine dernière encore aux États-Unis, sauf erreur. De toute façon, il s'est produit dans un autobus. Pour un rien, un voyageur a braqué un fusil, tiré et tué un autre voyageur, puis a pris la fuite et a disparu quelque part probablement à tout jamais. Si la chose s'était produite au Canada et s'il avait été retrouvé, s'il avait été reconnu coupable de meurtre, et cela n'est pas certain, il aurait simplement été condamné à perpétuité, d'après la mesure que propose le gouvernement. Il faut certes définir la condamnation à perpétuité. Le bill nous porterait à croire que cela veut dire 25 ans. J'espère que nombre de ceux qui ont été condamnés pour meurtre à 25 ans d'emprisonnement seront si vieux et faibles quand ils en sortiront qu'ils ne constitueront plus une menace pour la société. Mais nos prisons ne sont pas toujours ainsi.

La situation en prison est intenable et certainement détestable quand un homme, quel que soit son âge, fait face à 25 ans de prison. Qu'est-ce qu'une autre condamnation à perpétuité. Il ne peut qu'en purger une. Le solliciteur général et ses amis étaient parfaitement disposés à accepter l'amendement de mon collègue le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) qui prévoit qu'un accusé de meurtre qui récidive sera accusé d'un meurtre au premier degré. Quelle concession!

Les députés d'en face ne semblent pas avoir réfléchi au fait que ces tueurs ont des contacts à l'extérieur. Ils ont certains moyens. Au cours de la période des questions aujourd'hui, nous avons entendu dire que l'on avait trouvé des armes à feu et des munitions dans des prisons. On rapporte d'innombrables cas d'armes fabriquées dans les ateliers des prisons. Au pénitencier de Colombie-Britannique, depuis 16 mois, il y a eu sept incidents avec prise d'otages. Je ne sais pas combien de personnes ont été tuées au cours de ces incidents, mais il y en a certainement eu.

Je voudrais demander à nos vis-à-vis et au gouvernement, qui a présenté ce bill, de réfléchir aux conséquences qu'il aura sur le travail des gardiens de prison, notamment, et sur ceux-là mêmes auxquels nous demandons d'appliquer nos lois, les policiers de tout le pays. Je ne comprends pas comment nous avons la chance, au Canada, d'avoir des forces policières et des gardiens de prison qui continuent d'assumer leurs fonctions. Le gouvernement a prouvé qu'il se moque tout à fait de leur vie.

Le premier ministre (M. Trudeau) a dit aux partisans de la peine de mort que si l'on continuait de l'appliquer au Canada, des personnes seraient pendues et qu'ils en seraient responsables. C'est bien évident, et je suis convaincu que tous les partisans de la peine de mort s'en rendent compte et sont tout à fait prêts à assumer cette responsabilité. Ni le premier ministre, ni le solliciteur général (M. Allmand) ni le ministre de la Justice (M. Basford), ni aucun des membres du Cabinet n'a, semblait-il, pensé qu'il serait responsable, ainsi que tous les abolitionnistes qui ont voté pour ce bill, de la mort horrible de certains membres innocents de la société.

J'ai entendu tous les arguments larmoyants, selon lesquels nous devons être gentils envers les prisonniers parce que la société les a maltraités et que nous devons nous efforcer de les réadapter parce que, dans le fond, ce sont des gens bien. Je ne vois pas quel élément de vrai il peut y avoir à cela, lorsqu'il s'agit d'un tueur à gages, de celui qui a touché des milliers de dollars pour tuer quelqu'un? Comment cela peut-il s'appliquer aux assassins qui, l'an der-

nier, ont enfermé 13 personnes dans un local pour y mettre ensuite le feu? Ni le gouvernement, ni les adversaires de la peine de mort n'ont apporté un seul argument qui nous incite à sauver la vie de ces individus.

● (1540)

Les adversaires de la peine de mort s'apitoient sur la vie de quelques assassins. Combien peut-il y en avoir? Comment peuvent-ils se lamenter si longtemps sur cette lie de la terre? Pourquoi ne pas s'inquiéter un tout petit peu de vous et de moi? Pourquoi ne pas s'occuper un peu de la veuve et des enfants du policier? Six milles personnes meurent d'accidents de la route, mais il est bien rare que leur sort fasse la manchette des journaux. On y est habitué, on n'y fait plus attention. Mais il suffit que l'auteur d'un crime barbare mérite la mort, qu'il mérite d'être définitivement retiré de la société pour que tout le monde s'y intéresse. C'est absolument incompréhensible.

Il m'arrive souvent de penser qu'il y a très peu de différence entre la plupart des partisans et des adversaires de la peine de mort. J'ai passé plusieurs heures à discuter avec mes amis et mes collègues adversaires de la peine de mort, et j'ai constaté que nous sommes d'accord à peu près sur tout, jusqu'à un certain point. Ils sont tous d'accord pour dire que l'auteur d'un meurtre doit être retiré définitivement de la société. C'est lorsqu'il s'agit de réaliser cela définitivement que les avis divergent. Pour les adversaires de la peine de mort, il faut garder l'assassin en prison le reste de sa vie naturelle. Lorsqu'enfin le bill a été présenté, nous avons constaté que le reste de la vie naturelle a été ramené à 15 ans. Je n'arrive pas à interpréter toutes les subtilités juridiques du bill du solliciteur général, mais on m'informe que beaucoup d'assassins sortiront de prison bien avant 25 ans, peut-être avant 15 ans. J'ai entendu dire—et personne n'a encore réfuté cela—que les absences avec escorte peuvent être accordées après un an seulement de prison.

Si les partisans et les adversaires de la peine de mort sont d'accord pour dire que l'auteur d'un crime aussi horrible contre l'humanité doit être retiré définitivement de la société, la discussion devrait se limiter à la façon d'arriver à ce résultat. Bien entendu, si on retire le coupable de la société en l'exécutant, c'est très bien. Mon collègue, le député de Timiskaming (M. Peters), a indiqué que la loi que nous sommes en train d'adopter ne règle rien de façon définitive. Eh bien, elle ne règle peut-être pas de façon définitive le cas des meurtriers, mais elle règlera certainement celui de beaucoup plus de victimes innocentes que si elle n'était pas adoptée.

J'ai demandé à un grand nombre de mes amis abolitionnistes comment nous pourrions isoler ceux qui commettent des crimes odieux du reste de la société si nous ne les exécutons pas pour une plus grande protection des membres innocents de notre société dans un pays supposément libre et démocratique. Eh bien, disent-ils, nous les mettrons en prison. Cela nous ramène à la question de savoir comment nous pouvons les garder en prison si, même s'ils ont des compétences dans d'autres domaines, tout ce qu'ils peuvent y faire est de fabriquer des armes ou d'en recevoir de l'extérieur et de concocter des façons de s'évader. Quel effet de dissuasion une peine d'emprisonnement à perpétuité peut-elle avoir sur quelqu'un qui est déjà condamné à la prison à perpétuité?